



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 et contrôle technique

Question écrite n° 27636

Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur une conséquence de l'épidémie de covid-19. Beaucoup de citoyens de sa circonscription l'ont contacté, lui faisant part de leur impossibilité de passer le contrôle technique de leur véhicule en temps et en heure. À ce jour, aucune réponse ne semble leur avoir été apportée. Si un délai supplémentaire pour les véhicules devant passer au contrôle technique pendant la période de confinement semble évident, il souhaiterait toutefois avoir la confirmation du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

L'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 a, dans sa version initiale, gelé les délais du contrôle technique des véhicules qui expiraient entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19. Par l'ordonnance modificative 2020-666 du 3 juin 2020, le Gouvernement a fixé au 23 juin la fin du gel des délais et par conséquent, ceux de la réalisation par les automobilistes du contrôle technique de leur véhicule. Les contrôles techniques dont l'échéance est comprise entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 doivent donc être réalisés dans un délai de 104 jours à compter de l'échéance initiale de ce contrôle réglementaire. Pour des raisons de sécurité et environnementale, le Gouvernement appelle les automobilistes à passer leur contrôle technique dès que possible.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27636

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2020](#), page 2309

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 8052